

**ARRÊTÉ**

relatif à la publication de la loi du 13 juin 2008
modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex
(création d'une zone de développement 3 et de zones des bois et forêts
au lieu-dit « Les Communaux d'Ambilly »)
(10189)

Du 18 juin 2008

LE CONSEIL D'ÉTAT**ARRÊTE**

La loi ci-dessus doit être publiée dans la Feuille d'avis officielle.

Le délai de référendum expire le 4 août 2008.

Communiqué à :

Législation	1 ex.
Sautier	1 ex.
DT	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat